

Pour un développement économique misant sur les PME

*Avis de la FCEI concernant le Projet de loi no° 36 :
Loi sur la Banque de développement économique du Québec*

Simon Gaudreault, économiste

Martine Hébert, vice-présidente, Québec

La création de la Banque de développement économique du Québec (BDEQ) représente une occasion opportune de discuter de l'avenir du développement économique au Québec. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui représente 24 000 dirigeants de petites et moyennes entreprises du Québec, a jugé important de faire valoir le point de vue de ses membres sur la BDEQ et l'aide aux entreprises en général. En effet, les propriétaires de PME, premiers intéressés par les discussions sur l'aide aux entreprises, ont des suggestions à faire au gouvernement pour guider son action. C'est pourquoi le présent mémoire rappelle l'importance des différentes facettes du soutien à l'entrepreneuriat, formule certains principes que la FCEI souhaiterait voir suivis lors des interventions publiques en développement économique et présente des commentaires à l'égard du projet de loi 36.

Introduction

Raisons menant à la création de la BDEQ

La présentation le 24 avril dernier par la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec d'un projet de loi sur la BDEQ (ci-après PL 36) s'inscrit dans un contexte de réorganisation récente des structures d'intervention économique du gouvernement. La mise en place de la BDEQ fait ainsi suite à la disparition en 2012 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) créé sous le précédent gouvernement et à une précédente

À propos de la FCEI

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est la principale organisation de petites et moyennes entreprises au Canada. La FCEI encourage l'élaboration de bonnes politiques publiques aux paliers fédéral, provincial et municipal, et représente plus de 109 000 propriétaires d'entreprise qui emploient dans l'ensemble 1,25 million de Canadiens et apportent 75 milliards de dollars au PIB.

initiative de rationalisation, en 2011, de l'appareil d'aide publique ayant mené à la fusion d'Investissement Québec (IQ) et de la Société générale de financement (SGF) pour former le nouvel IQ.

La BDEQ intégrera le réseau de première ligne de l'ancien MDEIE (notamment les bureaux régionaux) et l'ensemble d'IQ. Elle doit en principe être la continuité de la mission de ces deux organismes, c'est-à-dire :

MDEIE : « [...] soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique, scientifique, social et culturel dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

[Élaborer] et proposer [...] des politiques relatives aux domaines de sa compétence, en vue particulièrement de favoriser le développement de l'industrie, du commerce et des coopératives et de promouvoir la recherche, la science, la technologie et l'innovation. [Mettre] en œuvre ces politiques, en [surveiller] l'application et en [coordonner] l'exécution, le cas échéant en collaboration avec les ministères et les organismes concernés. »

(Loi sur le MDEIE, articles 2 et 3)

IQ : « La société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. »

(Loi sur IQ, article 4)

Le PL 36 précise que la mission de la BDEQ est « de soutenir, notamment par des interventions financières, le développement économique du Québec dans toutes ses régions, conformément à la politique économique du gouvernement. »¹ Il stipule par ailleurs que « [l]a Banque exerce toute autre fonction que peut lui confier le gouvernement. »² On comprend donc qu'elle doit, en principe, surtout jouer un rôle de catalyseur du développement économique régional, notamment, en assurant un financement aux entreprises les plus susceptibles d'investir et de créer de l'emploi au sein de l'économie québécoise.

Cependant, nous nous questionnons à savoir s'il revient vraiment à ce qu'on désigne comme étant une « banque » de s'occuper du développement économique d'une province comme le Québec. Comme nous pouvons le constater dans la définition des missions de structures telles que feu le MDEIE et Investissement Québec, le développement économique repose sur un ensemble beaucoup plus vaste et concerté d'actions, de stratégies et d'expertises, que simplement l'octroi de financement à des entreprises ciblées. Nous sommes donc préoccupés par la façon dont atterrira le projet de création de la BDEQ dans la réalité.

¹ Assemblée nationale du Québec, Loi sur la banque de développement économique du Québec, article 2.

² *Ibid.*

Néanmoins, puisque le gouvernement a décidé d'aller de l'avant avec la création de cette nouvelle structure, voici quelques commentaires de la FCEI concernant le projet de loi.

Qu'en est-il réellement du portrait entrepreneurial du Québec?

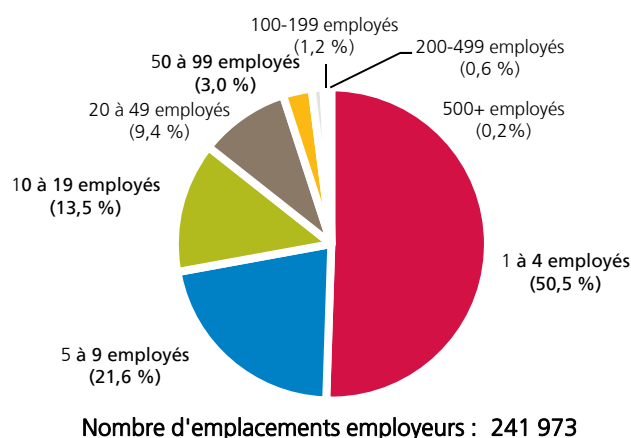
On ne peut analyser le projet de création de la BDEQ sans d'abord prendre acte de la composition entrepreneuriale du Québec.

Ainsi, lorsque l'on parle d'entrepreneuriat et de développement économique, on ne peut passer à côté du rôle économique incontournable des petites et moyennes entreprises. Elles créent des emplois, génèrent des investissements, consomment, créent une valeur ajoutée et produisent une diversité et une quantité incroyables de biens et de services, contribuant ainsi, dans une très large part, à la vitalité de l'économie québécoise et au financement des services publics.

Au Québec, 99,8 % des entreprises sont des PME (entreprises de moins de 500 employés). De plus, comme le montre la Figure 1, la majorité (51 %) de celles-ci sont de relativement petite taille, soit moins de cinq employés, tandis qu'environ 70 % ont moins de 10 employés.

Figure 1:

Taille des entreprises selon le nombre d'employés (emplacements employeurs au Québec)

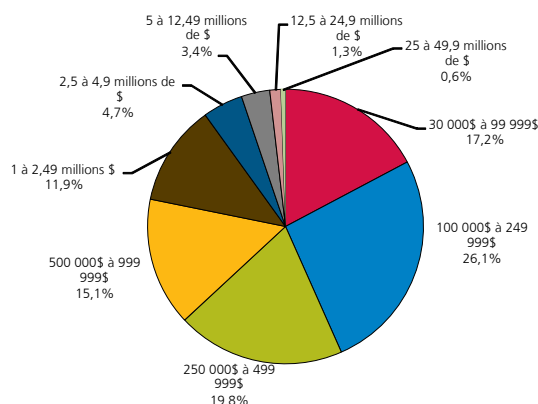


Source(s) : Statistique Canada, Registre des entreprises, décembre 2012

On remarque aussi que les PME québécoises ont un chiffre d'affaires annuel plutôt modeste. En effet, à l'examen de la Figure 2, on constate que 63 % des entreprises du Québec ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500 000 \$ et que 5 % seulement ont des revenus annuels supérieurs à 5 M\$.

Figure 2:

Revenu annuel des PME, Québec, 2006

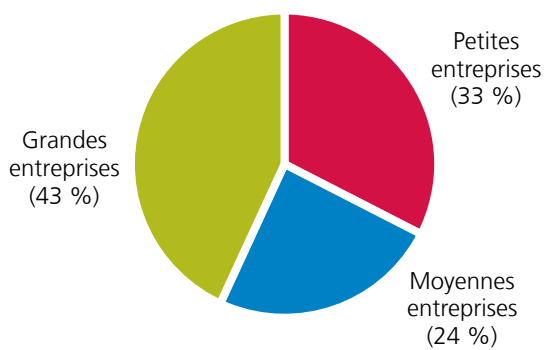


Source(s) : Statistique Canada, Entrepôt de données sur les petites et moyennes entreprises, décembre 2008

Par ailleurs, une majorité de travailleurs québécois oeuvrent au sein de PME. Environ le tiers des 3,4 millions d'emplois au Québec sont créés par les petites entreprises et près du quart émane des moyennes entreprises (Figure 3).

Figure 3 :

Emplois selon la taille de l'entreprise, Québec



Emploi total : 3,4 millions

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), 2012

Les PME comptent pour environ la moitié du PIB du secteur privé. Elles sont présentes dans toutes les régions et au sein de toutes les industries. De par leur nature, elles sont souvent très imbriquées dans l'économie locale et régionale : commerces de proximité, producteurs ou autres fournisseurs membres d'une filière économique, services de transport et logistique, etc.

Elles remplissent une multitude de fonctions économiques, à la fois essentielles et complémentaires, procurant une forme d'assurance (en d'autres mots, une capacité de rebondissement) contre la trop forte concentration de l'activité dans une même industrie ou chez un seul employeur et les aléas qui sont associés

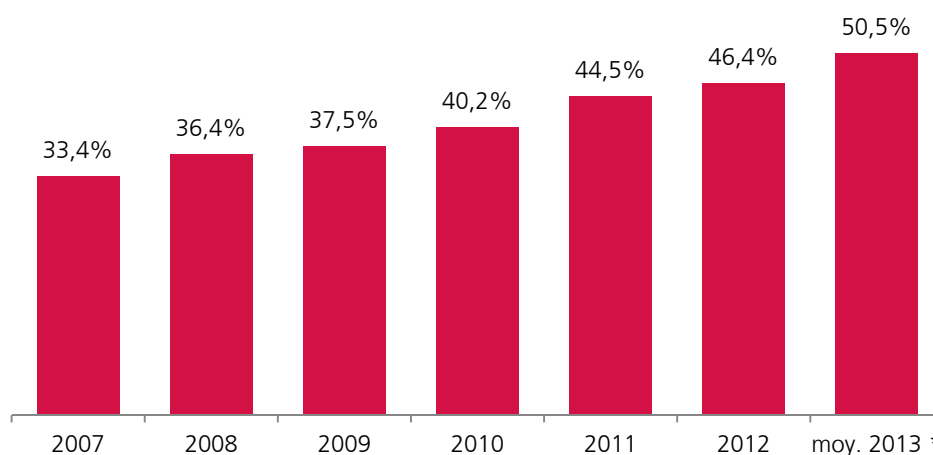
à ces situations. Elles sont aussi attachées à leur main-d'œuvre, une ressource de plus en plus précieuse, ce qui les rend plus susceptibles de conserver leurs employés en période de difficultés économiques. C'est pourquoi elles ont contribué à maintenir ou relancer l'économie de plusieurs régions à la suite de l'échec de la structure mono-industrielle de leur économie.

En outre, comme les PME sont le véhicule logique à la plupart des initiatives entrepreneuriales, elles constituent de fait le point de départ de toute stratégie de diversification et développement économique régional.

Malheureusement toutefois, nos entreprises ont de la difficulté à survivre au Québec. Comme le montre la Figure 4, alors que le Québec compte pour environ 20 % dans l'économie canadienne, il récolte la palme des faillites commerciales (environ 46 % et en progression).

Figure 4 :

Dossiers d'insolvabilité commerciale (proportion des dossiers provenant du Québec dans le total canadien)



Note(s) : * moyenne 2013 = moyenne des deux premiers mois de l'année

Source(s) : Bureau du surintendant des faillites Canada

De manière analogue, il y a quelques années, on remarquait déjà qu'au Québec le taux de survie des nouvelles entreprises, en particulier celles de cinq employés et plus, était beaucoup plus bas que dans l'ensemble du Canada. Les taux de survie sur un an (80 % c. 91 %), trois ans (60 % c. 70 %), cinq ans (51 % c. 58 %) et neuf ans (37 % c. 40 %) étaient tous plus bas au Québec. L'espérance de vie médiane au Québec était de seulement 2,7 ans pour les microentreprises naissantes, 5,1 ans pour les entreprises naissantes de cinq employés et plus, 9 ans pour les microentreprises établies et 13 ans pour les entreprises établies de cinq employés et plus.³

La (sur)vie de nos entreprises, au-delà des épisodes de démarrage, d'expansion et de transfert, est un aspect crucial du dynamisme entrepreneurial d'une économie et d'une communauté. Malheureusement, cet aspect ne fait pas l'objet de beaucoup d'intérêt de la part d'un grand nombre d'acteurs qui disent se soucier d'entrepreneuriat et de développement économique. Fait trop souvent ignoré, la vitalité de l'entrepreneuriat ne passe pas seulement par des projets de création ou d'expansion, mais aussi par la survie à court, moyen ou long terme de nos entreprises, grandes ou petites, jeunes ou anciennes. À la lumière des résultats présentés plus haut, il serait peut-être temps de revoir notre approche du soutien à l'entrepreneuriat, pour

3 MDEIE, Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec - édition 2008, p.49 et 70.

qu'avant de s'efforcer de créer toujours plus d'entreprises, on se soucie d'abord d'en pérenniser une plus grande proportion. La FCEI juge qu'il est important de favoriser la création de nouvelles entreprises, mais estime également qu'il est tout aussi important de soutenir les entreprises qui existent déjà. Davantage d'efforts doivent être consacrés à cette deuxième tâche.

À cet égard, comme le montrent les études de la FCEI sur la question⁴, on note que l'environnement réglementaire est peu favorable aux PME au Québec :

- Il en coûte environ 6,9 milliards \$ chaque année aux entreprises soit 2 % du PIB pour se conformer à l'ensemble de la réglementation au Québec.
- La réglementation pèse plus lourd sur les petites entreprises : il en coûte 6 500 \$/employé/année à une entreprise de moins de 5 employés pour se conformer à toutes les exigences gouvernementales. Pour une entreprise de plus de 100 employés, ce montant est de 1 100 \$/employé/année.

Au chapitre de la fiscalité, le Québec affiche le pire tableau en ce qui a trait aux petites entreprises. En effet, d'une part, les taxes sur la masse salariale du Québec sont 30 % plus élevées qu'en Ontario et 45 % plus élevées que la moyenne canadienne. Même scénario en ce qui a trait au taux d'imposition des PME qui se situe à 8 %, soit presque 3 fois la moyenne dans le reste du Canada (2,8 %).

Tableau 1 :

Taux d'imposition des entreprises au Canada

2012	QC	MOY. RDC	ON	CB	AB	SK	MB	NB	IPÉ	NÉ	TNL
Taux PME	8,0 %	2,8 %	4,5 %	2,5 %	3,0 %	2,0 %	0,0 %	4,5 %	1,0 %	4,0 %	4,0 %
Taux général	11,9 %	12,4 %	11,5 %	10,0 %	10,0 %	12,0 %	12,0 %	10,0 %	16,0 %	16,0 %	14,0 %
Seuil de revenu taux PME	500 000 \$	477 778 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	400 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	400 000 \$	500 000 \$

Recommandation :

Ainsi, la FCEI recommande que, dans la foulée de la création de la BDEQ, l'approche du soutien à l'entrepreneuriat soit revue et qu'avant de créer davantage d'entreprises, on se soucie d'abord de pérenniser une plus grande proportion de celles qui existent déjà. Notamment, on doit leur offrir un environnement fiscal et réglementaire propice à leur survie et à leur croissance (diminuer de 20 % le coût de la réglementation, diminuer les taxes sur la masse salariale et ramener le taux d'imposition des PME à la moyenne canadienne).

⁴ FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, janvier 2013. <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3282f.pdf>

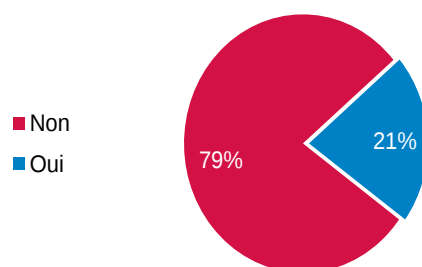
Les PME souhaitent un coup de main (... non, l'autre main!)

Que pensent les PME de l'aide offerte actuellement?

Comme l'illustre clairement la Figure 5, la vaste majorité des PME québécoise n'a pas obtenu d'aide directe (subventions) au cours des dernières années :

Figure 5 :

Au cours des cinq dernières années, avez-vous bénéficié d'une subvention du gouvernement du Québec?



Source(s) : FCEI, sondage prébudgétaire 2010-2011, décembre 2010 janvier 2011, 1 031 répondants.

Les résultats sont très similaires au chapitre de l'aide indirecte (crédits d'impôt), avec encore une fois plus de trois quarts des dirigeants de PME qui indiquent ne pas y avoir eu recours.

Qu'en est-il lorsque l'on mentionne spécifiquement les organismes d'aide au développement économique ? Encore une fois, on constate que peu de PME y ont eu recours dans les dernières années :

Tableau 2 :

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle sollicité une subvention ou un prêt des organismes suivants ?

	Oui	Non
Emploi-Québec	21 %	79 %
Centre local de développement (CLD)	17 %	83 %
Investissement Québec	17 %	83 %
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	15 %	85 %
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	13 %	87 %
Centre local d'emploi (CLE)	11 %	89 %
Innovatech Québec	2 %	98 %
Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)	1 %	99 %
Société générale de financement (SGF)	1 %	99 %

Source(s) : FCEI, sondage prébudgétaire 2010-2011, décembre 2010 janvier 2011, 1 031 répondants.

On pourrait enfin supposer que la faible proportion d'entreprises bénéficiant des services ou des ressources gouvernementales est liée à une méconnaissance du réseau d'aide publique aux entreprises. Or, rien de tel.

En effet, nos résultats de sondage indiquent plutôt que plusieurs organismes composant ce réseau sont déjà bien connus des PME (Tableau 3).

Tableau 3 :

Connaissez-vous les organisations suivantes ?

	Oui	Non
Emploi-Québec	97 %	3 %
Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)	90 %	10 %
Centre local d'emploi (CLE)	81 %	19 %
Centre local de développement (CLD)	70 %	30 %
Investissement Québec	67 %	33 %
Société générale de financement (SGF)	53 %	47 %
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	49 %	51 %
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	41 %	59 %
Innovatech Québec	18 %	82 %

Source(s) : FCEI, sondage prébudgétaire 2010-2011, décembre 2010 janvier 2011, 1 031 répondants.

Quelles sont les raisons invoquées par les dirigeants de PME pour expliquer leur abstention de recourir au réseau public de soutien aux entrepreneurs? Plusieurs membres de la FCEI ont relevé la complexité des démarches, le peu d'adéquation de l'aide offerte avec leurs besoins, ou encore le fait qu'il ne s'agissait tout simplement pas du type d'aide qu'ils souhaitaient obtenir.

De quelle façon les PME veulent-elles être aidées?

Les principaux enjeux

Considérant les défis structurels importants auxquels font face autant notre économie que nos finances publiques, s'il veut vraiment jouer un rôle significatif pour stimuler le développement économique au Québec, le gouvernement doit formuler une réponse à une question fondamentale : **quelles sont les principales préoccupations des entreprises et comment le gouvernement peut-il y répondre de la manière la plus efficiente ?**

De récents résultats de sondage de la FCEI apportent déjà un éclairage à la première partie de cette question :

Figure 6 :

Principaux enjeux du point de vue des PME



Source(s) : FCEI, sondage sur l'opinion de nos membres, janvier-mars 2013, 2 422 répondants.

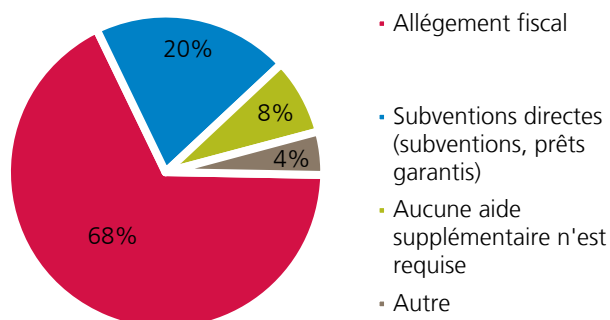
Les deux principales préoccupations des dirigeants de PME sont le fardeau fiscal et le fardeau réglementaire/administratif (la paperasse). Plus de huit propriétaires d'entreprise sur dix indiquent que ces enjeux figurent au haut de leur liste. Les enjeux liés au financement (facilités de crédit) arrivent loin derrière, plus précisément en huitième place, avec environ 3 propriétaires sur dix qui en font un souci majeur.

La fiscalité

Il n'est donc pas surprenant de constater que lorsqu'on leur demande quelle forme d'aide gouvernementale serait la plus appropriée pour les entreprises, plus des deux tiers indiquent vouloir d'abord un allègement fiscal. Seuls 20 % priorisent les subventions directes, alors que près d'un entrepreneur sur dix indique qu'aucune aide du gouvernement n'est requise :

Figure 7 :

Quelle forme d'aide gouvernementale, le cas échéant, serait la plus appropriée pour les entreprises ?



Source(s) : FCEI, sondage prébudgétaire 2010-2011, décembre 2010 janvier 2011, 1 031 répondants.

Lorsqu'on leur soumet une série de propositions d'initiatives visant à soutenir la croissance des PME, c'est encore une fois l'allègement de la fiscalité qui récolte la plus grande faveur des entrepreneurs :

Tableau 4 :

À votre avis, dans quelle mesure les initiatives suivantes seraient-elles bénéfiques pour la croissance des PME?

	Très utile	Plutôt utile	Plutôt inutile	Très inutile
Réduire les taxes sur la masse salariale imposées aux PME	71 %	25 %	3 %	1 %
Restructurer les subventions gouvernementales et consacrer les économies réalisées à la réduction de l'impôt des sociétés	47 %	42 %	8 %	3 %
Créer un crédit d'impôt pour l'embauche de nouveaux travailleurs dans les PME	43 %	45 %	10 %	2 %
Mettre en place un crédit d'impôt pour la formation en milieu de travail	37 %	44 %	16 %	3 %
Permettre la déduction de la totalité des frais de représentation	34 %	37 %	24 %	5 %
Accroître l'accessibilité au capital de risque	27 %	44 %	24 %	5 %
Permettre aux propriétaires de PME de retirer sans pénalité des fonds de leur REER afin de les investir dans leur entreprise	31 %	37 %	24 %	8 %

Source(s) : FCEI, sondage prébudgétaire 2010-2011, décembre 2010 janvier 2011, 1 031 répondants.

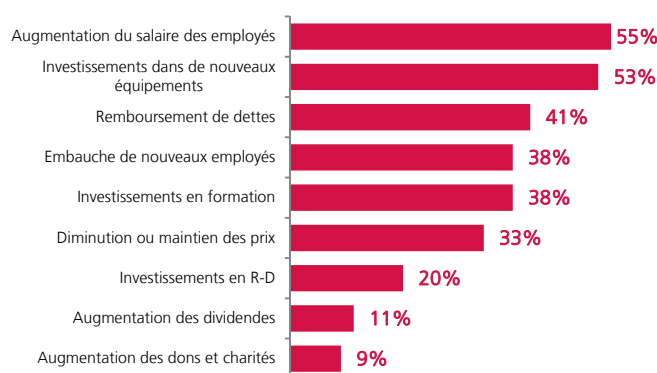
La réduction des taxes sur la masse salariale (TMS) arrive largement en tête des initiatives gouvernementales souhaitées par les PME. Plus de 96 % jugent cette proposition très ou plutôt utile. Il s'agit d'ailleurs d'une revendication de longue date de la FCEI. Plusieurs économistes s'entendent sur le fait que les TMS sont nuisibles à l'économie, car elles équivalent à une forme de taxe sur le capital humain, sont régressives et posent des problèmes d'efficacité. De plus, elles minent la compétitivité fiscale du Québec, car, comme nous l'avons dit précédemment, elles sont 30 % plus élevées qu'en Ontario et 45 % plus élevées que la moyenne canadienne.

Dans son dernier mémoire prébudgétaire, la FCEI a d'ailleurs réclamé que le gouvernement abaisse le taux de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour l'ensemble des entreprises, quitte à financer cette diminution par une diminution de l'aide aux entreprises (subventions et crédits d'impôt).⁵ On voit que la restructuration de l'aide aux entreprises combinée à un allègement fiscal est justement une proposition qui rejoint une grande majorité de dirigeants d'entreprises, alors qu'environ 89 % la jugent très ou plutôt utile.

Par ailleurs, il semblerait que cette avenue constituerait une stratégie de stimulation tout à fait intéressante pour l'économie, la plupart des propriétaires d'entreprise indiquant qu'ils réinvestiraient ces hausses dans la main-d'œuvre et l'équipement, bien avant de se verser un dividende (Figure 8).

Figure 8 :

Si le gouvernement diminuait les taxes, que feriez-vous avec les économies d'impôts?



Source(s) : FCEI, sondage prébudgétaire 2010-2011, décembre 2010 janvier 2011, 1 031 répondants.

À l'autre bout du spectre, on remarque que l'accroissement de l'accessibilité au capital de risque recueille moins d'appuis chez les entrepreneurs, environ 29 % jugeant cette idée comme plutôt ou très inutile. Il est donc pertinent de se questionner sur l'apport de davantage de ce type de financement aux PME par l'entremise de la BDEQ. Cela fait écho aussi à l'opinion exprimée l'automne dernier via sondage par les membres de l'Association des économistes québécois, qui estimaient en majorité que l'impact de la BDEQ sur le développement des entreprises québécoises serait nul ou négligeable (48 %), devant ceux qui le qualifiaient d'important (17 %) ou de très important (3 %), alors que 19 % ne se sont pas prononcés.⁶

⁵ FCEI, Cap sur la rigueur et l'équilibre budgétaire, mémoire prébudgétaire 2013-2014, novembre 2012, <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/qc1063.pdf>

⁶ ASDEQ, Sondage ADEQ-Léger Marketing : Appui au contrôle des dépenses, mais réserve sur certaines mesures, communiqué du 28 novembre 2012, <http://economistesquebecois.com/files/documents/0c/41/communiqu-automne-2012-28nov2012.pdf>

La paperasse

L'autre grande préoccupation des dirigeants de petites et moyennes entreprises est la lourdeur de la réglementation gouvernementale et des formalités administratives. Les coûts du fardeau réglementaire sont énormes : la FCEI a estimé qu'en 2012, les coûts de la réglementation au Québec se sont élevés à 6,9 G\$ ou 2 % du PIB. Ces coûts, constitués de charges salariales, d'honoraires professionnels, de dépenses et de pertes dues aux retards sont une véritable tonne de brique sur les épaules de nos PME, ralentissant à coup sûr leur progression. Pire, 59 % des membres québécois de la FCEI estimaient en 2012 que le fardeau réglementaire avait augmenté, contre 32 % qui le jugeaient stable et seulement 3 % en diminution, avec 6 % qui ne savaient pas. Il s'agit du deuxième plus haut total après l'Ontario.⁷

Comme il faut toujours voir le verre à moitié plein lorsque l'on est entrepreneur, la FCEI estime que cette menace recèle une grande opportunité : celle de donner un peu d'air aux PME à un coût minime pour l'État, compte tenu des impacts potentiels sur la croissance économique. À l'initiative de la FCEI,⁸ la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat a donc prévu à l'un de ses cinq axes une simplification et une réduction des démarches administratives. Elle précise que « [l]a stratégie vise donc à repenser l'offre gouvernementale de services en fonction de l'entrepreneur en lui offrant une porte d'entrée unique, en restructurant certains programmes et en simplifiant considérablement les démarches administratives. »⁹

L'aide aux entreprises au Québec : dans une classe à part

Le soutien direct et indirect

En matière d'aide (directe ou indirecte) aux entreprises, le gouvernement du Québec est des plus généreux. La citation qui suit est très révélatrice de la culture québécoise d'intervention étatique dans l'économie :

« En 2009, le gouvernement du Québec, celui d'Ottawa et les administrations locales ont pourtant versé 7,7 milliards en subventions et transferts de capitaux aux entreprises. C'est un chiffre stupéfiant à plusieurs égards.

Les entreprises du Québec ont reçu 42,6 % des subventions accordées par tous les gouvernements et administrations locales au pays. Les subventions aux entreprises ont augmenté de 75,6 % au Québec de 2000 à 2009. Le gouvernement du Québec a versé à lui seul 6,1 milliards en subventions. C'est presque le triple du gouvernement ontarien.

En tenant compte de subventions fédérales, provinciales et locales, les entreprises du Québec ont reçu 2,8 milliards de plus que les entreprises ontariennes. L'économie ontarienne est pourtant presque deux fois plus grosse que l'économie du Québec.

Chaque « emplacement commercial » québécois d'au moins un employé (247 435) a donc reçu en moyenne 31 400 \$ en subventions, contre 12 500 \$ pour chaque emplacement commercial ontarien (396 958). Le gouvernement du Québec a versé 54,1 % du total des subventions accordées par tous les gouvernements provinciaux au Canada. La valeur des subventions par habitant était de 993 \$ au Québec, contre 381 \$ en Ontario et 540 \$ pour le Canada.

En avons-nous pour notre argent? Le PIB par habitant du Québec est de 40 935 \$ en 2010, contre 49 780 \$ pour le reste du Canada. Nous sommes devancés par sept provinces. »

Pierre Duhamel, L'avenir du Québec : les entrepreneurs à la rescousse, 2012, p.119.

⁷ FCEI en association avec KPMG, Rapport sur la paperasserie au Canada – Étude comparative entre le Canada et les États-Unis, janvier 2013, <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3282f.pdf>

⁸ FCEI, La priorité : améliorer l'environnement d'affaires, mémoire dans le cadre des consultations sur l'élaboration de la Stratégie de l'entrepreneuriat, février 2011, <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/qc1049.pdf>

⁹ MDEIE, Foncez! Tout le Québec vous admire – Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, novembre 2011, http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/strategie_entrepreneuriat.pdf

Il vaut la peine de le répéter : au Canada, c'est au Québec que l'on donne, en nombre ABSOLU, le montant le plus élevé en subventions gouvernementales aux corporations. Et, malheureusement, les résultats en matière de croissance économique n'ont pas l'air d'être si conséquents, puisque malgré cet apport public considérable, nous ne nous démarquons pas à l'échelle du pays.

Heureusement, le projet de la BDEQ, en intégrant essentiellement des structures déjà existantes (activités de première ligne du ministère des Finances et de l'Économie liées et activités de l'actuel IQ), recycle en grande partie des sommes déjà budgétées. Par contre, la création de Capital Émergence Québec (article 52 du PL 36) implique néanmoins l'ajout de 50 M\$ à la cagnotte déjà substantielle de l'aide publique aux entreprises. Il faudra un jour se poser la question qui devient de plus en plus légitime : jusqu'où voulons-nous aller en matière de capitalisme d'État, en dépit des résultats obtenus jusqu'ici et des priorités identifiées par nos entreprises?

Recommandations

La FCEI recommande que :

La création de la BDEQ ne conduise pas à une augmentation des sommes consenties par le gouvernement en matière d'aide aux entreprises.

La création de la BDEQ permette de réaliser des économies d'échelle dans les ressources vouées à l'aide aux entreprises.

La création de la BDEQ soit accompagnée d'une diminution des sommes consenties en subventions et crédits d'impôt au profit d'une baisse des taxes sur la masse salariale et des impôts pour l'ensemble des entreprises.

Le réseau : un guichet unique...vraiment?

L'autre élément problématique de l'aide publique aux entreprises est l'ampleur du réseau de ministères et d'organismes par lesquels transitent les fonds publics servant à financer de l'aide technique ou financière. La multiplication des mesures d'aide étatiques pose des problèmes de coordination et d'efficacité, comme on vient d'ailleurs de le constater en France.¹⁰ Par ailleurs, on note que suivant les organismes et les régions, les qualifications des employés des divers organismes en matière de développement économique peuvent varier grandement. Considérant la multitude d'acteurs qui s'occupent d'entrepreneuriat et de développement économique au Québec, dont plusieurs ont des missions similaires, l'une des attentes logiques envers un projet de réforme des organismes d'aide au développement économique du Québec est qu'il occasionne des gains d'efficacité par rapport à la situation actuelle.

L'industrie de l'aide au développement économique est en effet florissante depuis longtemps chez nous. En effet, comme en fait foi la Figure 9, un grand nombre de ministères et d'organismes, publics ou bénéficiant de soutien public, dont la mission est de « soutenir » les entreprises existantes ou en devenir, cohabitent à l'heure actuelle sur le terrain au Québec :

¹⁰ Assemblée nationale française, Rapport d'information déposé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises, 28 février 2013, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0763.asp>

Figure 9 :

Les organismes où transite le financement public aux entreprises québécoises



Source(s): www.entreprisescanada.ca site internet de Services Québec, section « entreprises », rubrique « aides financières »

Cette liste n'est certes pas exhaustive, mais elle peut donner un avant-goût de l'utilisation qui est faite de l'argent octroyé au « développement économique ». On doit garder en tête que, pour chaque organisme, il s'agit presque systématiquement d'autant de salaires, de frais administratifs et de gestion de programmes qui ne se retrouvent pas au final à l'endroit où ils peuvent le plus contribuer à notre prospérité, c'est-à-dire du côté des entrepreneurs. Les dépenses de l'État entraînent un prélèvement fiscal, qui à son tour engendre des impacts sur les entreprises. La Figure 9 ramène donc immédiatement à l'esprit la question fondamentale posée précédemment : **quelles sont les principales préoccupations des entreprises et comment le gouvernement peut-il y répondre de la manière la plus efficiente ?**

Comme elle l'a indiqué dans son communiqué en réaction au dépôt du PL 36, la FCEI juge qu'il est nécessaire de faire en sorte de mieux favoriser le développement des PME du Québec et de rechercher davantage d'efficacité et de réduire les coûts, tout en évitant les doublons et en assurant une plus grande cohérence des interventions.¹¹

En ce sens, la notion de service-conseil d'accompagnement ou de conseiller unique prévue à l'article 3 du projet de loi nous apparaît comme étant un élément intéressant à conserver dans le projet de loi.

À cet égard, nous estimons que les compétences nécessaires pour analyser des demandes de financement, effectuer des montages financiers ou évaluer le niveau de risque d'un investissement diffèrent considérablement de celles requises pour coordonner les interventions, planifier le développement économique d'une région ou effectuer des demandes de subventions ou de crédits d'impôt. Nous nous questionnons donc à savoir comment les intentions contenues dans le projet de loi pourront de façon réaliste atterrir sur le terrain.

Recommandation

Assurer que les personnes qui seront appelées à exercer le rôle de « conseiller unique » auprès des entreprises tel que décrit à l'article 3, soient suffisamment formées pour exercer pleinement et efficacement ce rôle.

La planification du développement économique

L'article 8 du PL 36 stipule que la BDEQ sera chargée, en collaboration avec les CLD, de l'élaboration d'une stratégie de développement économique pour chacune des régions du Québec. Bien que la FCEI reconnaisse que la coordination à une échelle décentralisée puisse être souhaitable en matière d'entrepreneuriat, elle s'interroge sur ce qui subsistera de la planification du développement économique au Québec en dehors de la BDEQ. Quelle est la place de la future politique industrielle et de la Stratégie entrepreneuriale adoptée en 2012 dans les nouvelles orientations du gouvernement? A-t-on abandonné les autres pans de la Stratégie qui ne visent pas une action directe du gouvernement dans l'économie (comme l'axe visant à simplifier et réduire les démarches administratives pour les entrepreneurs) ? Sinon, que leur est-il arrivé?

Il y a certes beaucoup d'argent de disponible pour le soutien aux entreprises au Québec (dont une certaine partie est en théorie réservée aux PME), mais en même temps on n'enregistre pas d'intentions d'entreprendre aussi fortes ici qu'ailleurs au Canada (14,8 % c. 21,2 %). Le taux de propriétaires d'entreprises est aussi plus bas (11,4 % c. 15,7 %).¹² À ce sujet, on pourrait se demander si le « facteur émulation » (un déclencheur important de l'entrepreneuriat) n'est pas lui-même miné par la réalité observable chez les entrepreneurs actuels (mon modèle croule sous la fiscalité, la paperasse et autres embûches, peut-être devrais-je reconsidérer mon projet?).

¹¹ FCEI, La FCEI accueille favorablement le projet de loi sur la Banque de développement économique du Québec, communiqué du 23 avril 2013, <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/5122-favorablement-le-projet-de-loi-sur-la-banque-de-developpement-du-quebec.html>

¹² Fondation de l'entrepreneuriat, en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, Indice entrepreneurial québécois 2013, avril 2013.

L'entrepreneuriat est un phénomène qui se manifeste sous plus d'une facette. Il concerne plus que du démarrage ou de l'expansion d'entreprise. L'entrepreneuriat, c'est aussi (surtout) la survie, l'évolution et le transfert de nos entreprises actuelles. Le gouvernement devrait faire en sorte que ses efforts de soutien à l'entrepreneuriat soient dirigés de manière proportionnelle à l'importance de chacune de ces facettes pour le développement économique futur du Québec. Il faut aller au-delà de l'argent seulement.

En ce sens, on aurait beau avoir tous les millions voulus pour soutenir des projets d'entreprise, mais encore faut-il qu'il y ait des gens intéressés à devenir entrepreneur. De la même façon, il faut aussi assurer que les entreprises existantes puissent trouver des repreneurs au moment de la retraite de leurs propriétaires. À cet égard, il importe de rappeler qu'à l'heure actuelle, il est plus payant au Québec de vendre son entreprise à un étranger qu'à un membre de sa famille. Ce sont là d'ailleurs tous des éléments pris en compte dans la Stratégie entrepreneuriale.

Recommandation

La FCEI recommande donc que le gouvernement poursuive la mise en œuvre des éléments contenus dans la Stratégie entrepreneuriale et que la création de la BDEQ ne conduise pas à l'abandon de ces éléments importants et structurants contenus dans cette stratégie.

Les cinq principes de la FCEI en matière d'aide aux entreprises

Les observations précédentes doivent être gardées à l'esprit lorsque l'on réfléchit à l'entrepreneuriat. Cela fait bientôt 42 ans que la FCEI regroupe, défend et fait valoir les points de vue des dirigeants de PME dans le public. En se basant sur cette expérience et sur les opinions exprimées récemment par ses 24 000 membres québécois, la FCEI souhaite formuler cinq principes en matière d'aide aux entreprises.

Ceux-ci reflètent les enjeux, grands et petits, qui se posent à tous les entrepreneurs québécois d'aujourd'hui et de demain. Ils constituent des préalables à l'établissement d'un environnement d'affaires stimulant pour tous les entrepreneurs du Québec, dans lequel le gouvernement complète et non décrète l'action.

Selon la FCEI, les cinq principes qui devraient guider le gouvernement en matière d'aide aux entreprises sont :

1. Revenir à une vision plus globale de l'entrepreneuriat (les défis des entrepreneurs ne se limitent pas qu'à des projets d'affaires ou d'investissements).
2. Privilégier une approche plus globale que sectorielle (éviter de choisir des gagnants).
3. Reconnaître que toutes les entreprises n'ont pas besoin d'aide directe, mais que toutes ont besoin d'un environnement fiscal et réglementaire favorable à leur survie et à leur croissance.
4. Prioriser l'efficacité et la facilité d'accès en matière d'aide (réduire les coûts, alléger les structures, éviter les doublons et simplifier les démarches).
5. Adopter une approche client personnalisée, professionnalisée et collaborative (notions de conseiller unique et de formation et coordination des intervenants).

Recommandations spécifiques

La section qui suit présente quelques recommandations plus spécifiques reliées à certains articles du projet de loi.

Article 2 :	Introduire les notions de survie et de transfert des entreprises.
Article 3 :	Offrir un véritable outil intégré pour la recherche de tous les types d'aide disponibles aux entreprises, en s'inspirant entre autres du service PerLE offert au niveau fédéral.
Article 8 :	Préciser quelles sont les planifications économiques québécoises qui surplombent les stratégies régionales de développement économique. Préciser comment les stratégies de développement régional s'intègrent aux autres planifications régionales (p.ex. celles des Conférences régionales des élus). Préciser comment les plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) s'intègrent aux stratégies de développement régional.
Article 9 :	Détailler la nature des liens et des responsabilités qui existent entre la BDEQ et les CLD.
Article 30 :	Ajouter une référence à l'amélioration de l'environnement d'affaires.
Article 53 :	Prévoir des dispositions relatives au transfert d'entreprises incluant les transferts entre personnes liées.
Article 110 :	Prévoir des dispositions permettant la mesure et le suivi des performances, notamment au moyen de l'étalonnage et d'autres analyses économiques et financières, et de l'utilisation/optimisation des ressources humaines, financières, matérielles ou autres de la BDEQ.

Conclusion

Comme nous l'avons déjà mentionné, la FCEI soutient les objectifs liés à la création de la BDEQ. Cependant, nous sommes préoccupés de voir comment ses objectifs s'actualiseront sur le terrain. À cet égard, nous souhaitons notamment que la création de la BDEQ puisse mener à des gains d'efficacité dans la dispensation de l'aide gouvernementale et que les résultats des actions et la performance soient mesurés et publiés régulièrement.

Par ailleurs, l'absence de recoupement parfait entre la mission attribuée à la BDEQ et les responsabilités de développement économique autrefois attribuées au MDEIE et à Investissement Québec laisse certaines questions en suspens. Comment va-t-on développer la planification stratégique économique du Québec à l'avenir? Qui s'en chargera? Qui s'occupera de faire des analyses économiques?

Aussi, comme nous l'avons démontré, le Québec récoltant le titre de champion des faillites, de la réglementation et de la taxation des entreprises à l'échelle canadienne, nous aurons beau investir plusieurs millions pour créer de nouvelles entreprises, si l'environnement fiscal et réglementaire dans lequel nos entreprises - nouvelles ou non - évoluent n'est pas favorable à leur survie et à leur croissance, cela ne conduira pas le Québec très loin.

De la même façon, on peut mettre tous les millions voulus pour soutenir le démarrage d'entreprise, encore faut-il des gens prêts à entreprendre et à reprendre des entreprises existantes. C'est pourquoi nous avons notamment recommandé que le gouvernement poursuive les actions prévues dans la Stratégie entrepreneuriale publiée en 2012.

Enfin, nous le savons tous, les petites entreprises sont à l'origine du dynamisme de toutes les régions du Québec. Ainsi, la FCEI est d'avis que la création de la BDEQ ne doit pas être une fin en soi, ni être perçue comme étant la panacée en matière de développement économique. Au-delà de la création de la BDEQ, nous devons donc collectivement continuer à réfléchir à savoir quelles sont les principales préoccupations des entreprises et comment le gouvernement peut-il y répondre de la manière la plus efficiente ?

Synthèse des recommandations

1. La FCEI recommande que, dans la foulée de la création de la BDEQ, l'approche du soutien à l'entrepreneuriat soit revue et qu'avant de créer davantage d'entreprises, on se soucie d'abord de pérenniser une plus grande proportion de celles qui existent déjà. Notamment, on doit leur offrir un environnement fiscal et réglementaire propice à leur survie et à leur croissance (diminuer de 20 % le coût de la réglementation, diminuer les taxes sur la masse salariale et ramener le taux d'imposition des PME à la moyenne canadienne).
2. La FCEI recommande que la création de la BDEQ ne conduise pas à une augmentation des sommes consenties par le gouvernement en matière d'aide aux entreprises.
3. La FCEI recommande que la création de la BDEQ permette de réaliser des économies d'échelle dans les ressources vouées à l'aide aux entreprises.
4. La FCEI recommande que la création de la BDEQ soit accompagnée d'une diminution des sommes consenties en subventions et crédits d'impôt au profit d'une baisse des taxes sur la masse salariale et des impôts pour l'ensemble des entreprises.
5. La FCEI recommande d'assurer que les personnes qui seront appelées à exercer le rôle de « conseiller unique » auprès des entreprises, tel que décrit à l'article 3, soient suffisamment formées pour exercer pleinement et efficacement ce rôle.
6. La FCEI recommande que le gouvernement poursuive la mise en œuvre des éléments contenus dans la Stratégie entrepreneuriale et que la création de la BDEQ ne conduise pas à l'abandon de ces éléments importants et structurants contenus dans cette stratégie.
7. Article 2 : Introduire les notions de survie et de transfert des entreprises.
8. Article 3 : Offrir un véritable outil intégré pour la recherche de tous les types d'aide disponibles aux entreprises, en s'inspirant entre autres du service PerLE offert au niveau fédéral.
9. Article 8 : Préciser quelles sont les planifications économiques québécoises qui surplombent les stratégies régionales de développement économique.

Préciser comment les stratégies de développement régional s'intègrent aux autres planifications régionales (p.ex. celles des Conférences régionales des élus).

Préciser comment les plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) s'intègrent aux stratégies de développement régional.

10. Article 9 : Détailler la nature des liens et des responsabilités qui existent entre la BDEQ et les CLD.
11. Article 30 : Ajouter une référence à l'amélioration de l'environnement d'affaires.
12. Article 53 : Prévoir des dispositions relatives au transfert d'entreprises incluant les transferts entre personnes liées.
13. Article 110 : Prévoir des dispositions permettant la mesure et le suivi des performances, notamment au moyen de l'étalonnage et d'autres analyses économiques et financières, et de l'utilisation/optimisation des ressources humaines, financières, matérielles ou autres de la BDEQ.